

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue à huis clos le Lundi 11 Janvier 2021, à 19h30 **au centre communautaire situé au 391 route 395** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)
 Maurice Massé (02)
 François Binet (03)
 Régis Audet (04)
 Johanne Rheault (06)

Absent: Patrick Dubuc (05)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et secrétaire-trésorière était présente.

001-01-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Maurice Massé et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 14 DÉCEMBRE 2020**
3. **FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
4. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 4.1. Fonds projets structurants – Aide financière pour le poste d'agente de développement
 - 4.2. Fonds projets structurants – Terrain de basket
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1. Renouvellement adhésion ADMQ 2021
 - 7.2. Ventes des immeubles pour non-paiement de taxes
 - 7.3. Factures de plus de 2000\$ avec total de plus de 25 000\$
 - 7.4. Autorisation de signature – achat d'une parcelle de terrain de la fabrique (lot 4 282 464)
 - 7.5. Aide-financière – Biblio
 - 7.6. Affectation surplus accumulé non-affecté
8. **VOIRIE**
 - 8.1. Contremaître / Assistant-Contremaître
 - 8.2. Niveleuse
9. **CORRESPONDANCE- AVEC PRISES DE DÉCISION**
 - 9.1. Appui - Club de ski de fond
 - 9.2. Demande d'appui financier – Accueil d'Amos
10. **RÈGLEMENT**
 - 10.1. Règlement # 117-2020 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021
11. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
12. **VARIA**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

002-01-2021

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 14 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du 14 décembre 2020 soient acceptés tel que rédigé.

003-01-2021

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 25 951.37\$

Comptes à payer avec les chèques # 001 à 015 pour un total de 27 820.32\$

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

004-01-2021

FONDS PROJETS STRUCTURANTS – AIDE FINANCIÈRE POUR LE POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la municipalité souhaite maintenir le poste d'agente de développement dans la municipalité;

Il est proposé par : Maurice Massé
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER madame Sandra Boutin, directrice générale de la Municipalité, à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière faite à la MRC d'Abitibi, concernant la subvention pour le poste d'agente de développement de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville.

QUE la municipalité appui la demande.

005-01-2021

FONDS PROJETS STRUCTURANTS – TERRAIN DE BASKET

Il est proposé par : François Binet
Secondé par : Maurice Massé
Et résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER madame Lynda Nolet, agente de développement de la Municipalité, à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière faite à la MRC d'Abitibi, concernant une aide financière pour le terrain de basket à Ste-Gertrude-Manneville.

QUE la municipalité appui la demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS

TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Le maire fait un compte rendu des sujets discuté lors de la dernière table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

006-01-2021

RENOUVELLEMENT ADHÉSION ADMQ 2021

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : François Binet
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité autorise la directrice générale, Sandra Boutin à renouveler la cotisation de l'ADMQ au coût de 495\$ plus taxes ainsi que l'assurance au coût de 390\$ taxe incluse.

007-01-2021

VENTES DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité demande à la M.R.C. d'abitibi de procéder à la vente des immeubles ci-dessous décrite, pour défaut de paiement des taxes :

Monsieur Alain Brousseau	lot 4 283 554	matricule 8872 58 8291
Monsieur Vincent Darveau	lot 4 283 501	matricule 9676 76 8755
Monsieur James Gagné-Blanchette	lot 4 282 634	matricule 9880 18 6630
Monsieur Jacques Simard	lot TNC	matricule 9272 38 4566

QUE la municipalité nomme la directrice générale, Sandra Boutin pour protéger les créances de la municipalité, le 8 Avril 2021, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

QUE la municipalité nomme le maire, Pascal Rheault comme représentant suppléant.

QUE la municipalité confirme que le taux d'intérêts pour les arrérages de taxes était de 18% pour les années 2019-2020

FACTURES DE PLUS DE 2000\$ AVEC TOTAL DE PLUS DE 25 000\$

La liste des factures de plus de 2000\$ avec total de plus de 25 000\$ est déposée aux conseils et sera distribué aux résidents de la municipalité.

008-01-2021

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE LA FABRIQUE (LOT 4 282 464)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville désire acquérir une parcelle de terrain de la fabrique situé sur le lot 4 282 464 qui engloberait le réservoir d'incendie, le jardin ainsi que la rue Papineau;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent avoir fait arpenter et signer chez le notaire avant le 30 juin 2021;

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Maurice Massé

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le Maire, Pascal Rheault et la directrice générale Sandra Boutin, à signer pour et au nom de la municipalité tout document se référant à cet effet.

D'AUTORISER la directrice générale Sandra Boutin, à effectuer les dépenses nécessaires relié à l'arpentage, au notaire et à l'achat du terrain.

009-01-2021

AIDE-FINANCIÈRE - BIBLIO

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité remette une aide financière de 500\$ à la Bibliothèque de Ste-Gertrude et 500\$ à la Bibliothèque de Manneville.

010-01-2021

AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité affecte le surplus accumulé non-affecté de 30 000\$ afin d'équilibrer le budget 2021.

011-01-2021

CONTREMAÎTRE / ASSISTANT-CONTREMAÎTRE

ATTENDU QUE le contremaître Michel Turgeon nous a remis sa démission en date du 11 décembre 2020;

ATTENDU QUE l'assistant-contremaître, Stéphane Thibault nous a remis sa démission en date du 22 décembre 2020;

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité affiche le poste de contremaître ou assistant-contremaître dans le journal municipal, le Facebook de la municipalité et emploi Québec.

QUE la municipalité affiche le poste d'assistant-contremaître dans le journal le citoyen au coût de 482\$ plus taxes.

012-01-2021

NIVELEUSE

Il est proposé par : Michel Rivard

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité

D'ENTÉRINER la décision de procéder à l'achat d'un ordinateur moteur au coût de 5 283.69\$ plus taxe.

013-01-2021

APPUI – CLUB DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT QUE le Club de Ski de fond à l'intention de faire une nouvelle demande de subvention dans le cadre du programme « Appel de projet structurant pour améliorer la qualité de vie de la population résidant sur le territoire de la MRC d'Abitibi ».

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention consiste à réaliser une piste éclairée de 3 km.

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Maurice Massé

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité appui la demande de subvention du Club de Ski de fond afin de réaliser une piste éclairée de 3 km.

014-01-2021

DEMANDE D'APPUI FINANCIER –ACCUEIL D'AMOS

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité remette une aide financière de 150\$ à l'accueil d'Amos.

015-01-2021

RÈGLEMENT 117-2020 – POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Considérant que les dispositions au code municipal nous obligent à fixer le taux de toutes taxes perçues par la municipalité ;

Considérant qu'un avis de motion pour présenter ce règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 ;

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité

QUE les taxes municipales soient fixées et payées comme suit pour l'année 2021 :

ARTICLE 1

TAUX DES TAXES

Taxe foncière générale

0.82 \$ du 100 \$ d'évaluation

Ordures résidences permanentes

275.00 \$ par logement

ARTICLE 2

MODE DE PAIEMENT

Le conseil de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville autorise le droit à quatre (4) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante:

Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte (30 Mars);

Le deuxième versement doit être fait le soixantième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent ; (30 Mai)

Le troisième versement doit être fait le soixantième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent ; (30 Juillet)

Le quatrième versement doit être fait le soixantième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent ; (30 Septembre)

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible ainsi que les intérêts encourus.

Seules les règles relatives au versement unique s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

ARTICLE 3

TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt sera de 18% l'an sur tout compte passer dû.

ARTICLE 4

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

016-01-2021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Maurice Massé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20h11.

Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, directrice générale

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.